

**Ministry of Energy,
Northern Development
and Mines**

Office of the Deputy Minister

77 Grenville Street, 10th Floor
Toronto, ON M7A 2C1
Tel: 416-327-6758
Fax: 416-327-6755

**Ministère de l'Énergie,
du Développement du Nord
et des Mines**

Bureau du sous-ministre

77, rue Grenville, 10^e étage
Toronto, ON M7A 2C1
Tél. : 416-327-6758
Télec. : 416-327-6755



Le 1^{er} octobre 2020

Susanna Zagar
Directrice générale
Commission de l'énergie de l'Ontario
2300 rue Yonge, 27^e étage
Case postale 2319
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Madame Zagar,

Je vous félicite pour votre nomination au poste de directrice générale de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Votre leadership au sein de la CEO sera déterminant pour veiller à ce que la CEO contribue au développement d'un secteur de l'énergie durable et fiable en Ontario.

Dans la lettre de mandat ministériel transmise au président du conseil d'administration le 1^{er} octobre 2020, le ministre a indiqué que de plus amples renseignements concernant les priorités générales du gouvernement pour les organismes provinciaux vous seront fournis. Cette lettre me donne l'occasion de vous faire part d'informations sur les priorités du gouvernement définies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les organismes provinciaux de l'Ontario, comme la CEO, sont des partenaires indispensables à la prestation de services de grande qualité aux Ontariennes et aux Ontariens. Il est attendu que la CEO serve au mieux les intérêts de la population de l'Ontario en faisant preuve d'efficacité et en optimisant les ressources. Parmi les priorités générales du gouvernement figurent :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- mener les activités dans les limites du budget approuvé;
- définir et saisir les occasions de génération de revenus, de pratiques novatrices et/ou d'amélioration de la viabilité du programme;
- cibler et réaliser des gains d'efficacité et des économies;
- respecter les orientations pertinentes concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires en matière de biens immobiliers et les critères d'emplacement du bureau de l'organisme.

2. Transparence et responsabilisation

- se conformer aux directives et aux politiques pertinentes du gouvernement et garantir la transparence et la responsabilisation en matière de déclaration;
- satisfaire aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et répondre aux constatations issues de vérifications, le cas échéant;
- cibler les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées et nécessaires pour soutenir de manière efficace le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- élaborer et mettre en place un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris la planification et la réponse aux situations d'urgence, comme la COVID-19.

4. Gestion des effectifs

- optimiser la main-d'œuvre de votre organisme pour favoriser l'atteinte des priorités du gouvernement, tout en renforçant les normes de service à la clientèle;
- rationaliser les fonctions administratives pour veiller à ce que toutes les ressources disponibles soient redirigées vers les services critiques de première ligne dont dépendent les Ontariennes et les Ontariens.

5. Collecte de données

- améliorer l'utilisation des données par l'organisme dans le cadre du processus décisionnel, le partage et la présentation de renseignements, notamment en exploitant les solutions de données nouvelles ou disponibles pour éclairer la production de rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services;
- appuyer la transparence et le partage de données avec le Ministère, au besoin.

6. Prestation de services numériques et service à la clientèle

- explorer et mettre en place des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la fourniture de services en ligne et continuer de satisfaire et de dépasser les normes de service à la clientèle tout au long de la transition;
- utiliser un éventail d'approches ou d'outils pour garantir la fourniture de services en toutes circonstances, notamment pendant la crise de la COVID-19.

Ces priorités du gouvernement concordent, de façon générale, avec les attentes en matière de modernisation de la CEO que le ministre a communiquées au président. Je vous demande de tenir compte de ces priorités, ainsi que des attentes du ministre énoncées dans la lettre de mandat, lors du processus de planification des activités et du suivi des progrès au cours du prochain exercice financier. En outre, j'encourage la CEO à utiliser les outils disponibles ou à mettre au point des mécanismes adaptés à vos activités pour suivre et mesurer les progrès de façon continue dans ces domaines.

Je vous remercie de votre appui et du service précieux que vous offrez au public. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec vous afin de veiller à ce que la CEO continue de remplir son mandat de manière efficace. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,



Stephen Rhodes

Sous-ministre, Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines

c : L'hon. Greg Rickford, Ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines
Carolyn Calwell, sous-ministre adjointe, Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines
Richard Dicerni, président, Commission de l'énergie de l'Ontario